Courtemanche. Hamilton McGregor. Régnier, Crouse, (Qu'Appelle), McIntosh, Ricard, Danforth. Hamilton McPhillips, Rogers, Deschambault. Maloney, (York-Ouest), Rompré, Diefenbaker. Martel, Hanbidge, Smith Dinsdale, Harkness, Martini. (Calgary-Sud), Dorion, Hees, Milligan, Smith (Lincoln), Doucett. Henderson, Monteith (Perth). Smith Drysdale. Herridge, Morissette. (Winnipeg-Nord), Dubois, Hodgson, Morris, Southam. English, Jung, Morton. Speakman, Fairclough (Mme), Muir (Cap-Breton-Keays. Spencer, Kennedy, Fane. Nord et Victoria), Stanton, Fisher. Murphy, Kindt. Starr, Fleming (Eglinton), Lafrenière, Nasserden, Stearns, Fleming (Okanagan- Lahaye, Nesbitt, Stewart. Revelstoke), Lambert, Noble, Tassé. Flynn, Latour, Nowlan. Tremblay. Fulton, Legere, Nugent, Villeneuve, Grafftey. Lennard, O'Hurley, Vivian, Green, Lockyer, O'Leary, Walker, Grenier, Macdonnell Pallett. Webster, Grills, Pascoe, White, (Greenwood). Hales, MacEwan, Paul, Winch, Halpenny, MacLean Pearkes, Winkler, Hamilton Peters, (Queens), Woolliams, (Notre-Dame-McCleave. Pigeon. Wratten-127. de-Grâce). McDonald Rapp, (Hamilton-Sud). Rea.

CONTRE

Messieurs

Badanai. Gour, Carter, McMillan. Chevrier, Batten. Habel. McWilliam. Benidickson, Crestohl, Hardie, Mitchell, Bourget, Deschatelets, Houck, Pearson, Bourque, Dupuis, Leduc, Pickersgill, Cardin, Forgie. Richard Macnaughton, (Ottawa-Est)-27. Caron, Garland, McIlraith,

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill n° C-51, Loi modifiant la Loi sur les douanes;

M. Nowlan, appuyé par M. Harkness, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat:

M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent le mot "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

"le présent projet de loi ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, à cause de nouvelles dispositions d'évaluation arbitraire qui transfèrent le pouvoir de tarification du Parlement au Ministre et au cabinet, contrairement aux principes du gouvernement responsable et au droit essentiel que possède le Parlement d'établir des impôts et taxes."

La question est mise en délibération;